

Calendrier des élections (vote électronique)

Conseil d'administration (Collège des étudiants)

Conseil de la recherche (Collèges des doctorants)

Conseil des études et de la vie étudiante (Collège des étudiants)

Représentant du campus de Melun (Collèges des usagers)

Scrutin des lundi 09 et mardi 10 février 2026

Jeudi 18 décembre 2025	<p>Affichage du calendrier électoral Le calendrier est consultable sur l'ENT des étudiants et sur le site internet de l'Université. Lieux d'affichage : centres Panthéon (Galerie Soufflot et escalier A – 1^{er} étage), Assas (Accueil – rez-de-chaussée), Vaugirard, Melun (Bâtiment Reine blanche – Hall), Desgoffe, Charcot, Saint-Guillaume, Guy de la Brosse, Notre-Dame des Champs.</p>
Lundi 19 janvier 2026	<p>Affichage des listes électorales Les listes électorales sont consultables sur l'ENT des étudiants. Lieux d'affichage : centres Panthéon (Galerie Soufflot et escalier A – 1^{er} étage), Assas (Accueil – rez-de-chaussée), Melun (Bâtiment Reine blanche – Hall), Vaugirard, Desgoffe, Charcot, Saint-Guillaume, Guy de la Brosse, Notre-Dame des Champs.</p> <p>Les étudiants remplissant les conditions requises ne figurant pas sur les listes électorales pourront demander leur inscription <u>avant le vendredi 28 janvier 2026 à 12h00</u>. La demande d'inscription sur les listes électorales devra être adressée à la direction des affaires juridiques et institutionnelles (centre Panthéon, rez-de-chaussée, Galerie Soufflot, escalier O). Le vote électronique exclut le recours aux procurations.</p>
Lundi 26 janvier 2026 à 17h00	<p>Date limite de dépôt des listes de candidats et des professions de foi - sur place : direction des affaires juridiques et institutionnelles (centre Panthéon, rez-de-chaussée, Galerie Soufflot, escalier O). - réception par pli recommandé : direction des affaires juridiques et institutionnelles, 12 place du Panthéon, 75005 Paris. Les professions de foi sont adressées par mail aux électeurs et consultables sur le site <i>intranet</i> de l'Université pendant la campagne électorale.</p>
2 jours francs	Délai de réunion du comité électoral consultatif en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat
Jeudi 29 janvier 2026 à 17h00	<p>Affichage des listes de candidats et ouverture de la campagne électorale Les listes de candidats sont consultables sur l'ENT des étudiants. Lieux d'affichage : centres Panthéon (Galerie Soufflot et escalier A – 1^{er} étage), Assas (Accueil – rez-de-chaussée), Vaugirard, Melun (Bâtiment Reine blanche – Hall), Vaugirard, Desgoffe, Charcot, Saint-Guillaume, Guy de la Brosse, Notre-Dame des Champs.</p>
Jeudi 5 février 2026	<p>Scellement des urnes électroniques Aucune rectification des listes électorales ne sera possible après le scellement.</p>
Lundi 09 et Mardi 10 février 2026	<p>Ouverture du scrutin électronique le lundi 09 février 2026 à 9h00 Clôture du scrutin électronique le mardi 10 février 2026 à 15h00</p> <p>Des postes informatiques sont mis à la disposition des électeurs ne disposant pas de l'équipement requis pour voter, dans les locaux de l'Université (centres Panthéon, Assas et Melun) le lundi 09 février de 9h00 à 18h00 et le mardi 10 février de 9h00 à 15h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre Panthéon : direction des affaires juridiques et institutionnelles, rez-de-chaussée, Galerie Soufflot, escalier O) ; - Centre Assas : salle informatique 411 (4^{ème} étage) ; - Centre Melun : salle informatique - bureau de l'égalité des chances. <p>Le Président proclame les résultats du scrutin dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales. Les résultats sont ensuite affichés et mis en ligne sur l'ENT des étudiants.</p> <p>Lieux d'affichage : centres Panthéon (Galerie Soufflot et escalier A – 1^{er} étage), Assas (Accueil – rez-de-chaussée), Melun (Bâtiment Reine blanche – Hall), Vaugirard, Desgoffe, Charcot, Saint-Guillaume, Guy de la Brosse, Notre-Dame des Champs.</p>
Dans les 5 jours suivant l'affichage des résultats	<p>Recours possible devant la Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE)*</p> <p>*À savoir : le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif est de 6 jours à compter de la date de notification de la décision de la CCOE.</p>